



## Contrats d'objectifs

### Le travail de la CFTC a payé

Ce mardi 28 Juin 2022, la direction de la DCPA a indiqué aux syndicats présents **CFTC**, **UCP** et **CGT**, que le travail initié par la **CFTC** sur la revalorisation et l'élargissement des contrats d'objectifs a été entendu au plus haut niveau.

Le cabinet du maire a donné son accord pour une augmentation supplémentaire de 50 euros sur la part fixe en plus des avancées obtenues auparavant soit :

- › Revalorisation de la part variable : **soit 325 euros (275 + 50) pour 80 agents** ;
- › **Part fixe revalorisée à 575 € + part variable revalorisée à 325 € : soit 900 euros pour 908 agents** ;
- › Et **ouverture de la part variable à tous les techniciens supérieurs** des sections opérationnelles ne touchant pas encore le contrat : **soit un montant de 325 euros pour environ 160 agents ne percevant rien jusqu'à présent.**

La **CFTC** remercie le cabinet du maire pour cette augmentation supplémentaire.

L'officialisation des nouveaux contrats s'effectuera avant l'automne.

La direction de la DCPA va initier durant l'automne un travail sur l'ensemble des contenus des contrats d'objectifs pour une application en 2023. La **CFTC** sera présente et force de proposition pour ces nouveaux contrats

*Vos élus **CFTC** aux CT et CHSCT*

*Thierry GRANGER : 06 10 36 44 06*

*Alhan SAFFERS : 01 43 47 74 98*

## La CFTC à votre écoute et à vos côtés !

